

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	10
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-35

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt septembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ			X	
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT			X	
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER			X	
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	JL Reynaud	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE				
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : désignation de deux représentants au concours construction nouveaux locaux

Vu convention SIEGA/SIAGA concernant la construction de nouveaux locaux validée par la délibération BS-2021-15 du 24/11/2021

Vu la délibération CS-2022-28 validant le volet 4 : programmation détaillée établi par le Cabinet Florès concernant la construction des nouveaux locaux SIEGA/SIAGA,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une consultation sous forme d'un concours d'architecture afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera les missions de conception et de suivi de la construction de locaux,

Monsieur Le Président demande la désignation de deux représentants du SIAGA au sein du jury.

Considérant que Mr REYNAUD Jean-Louis et M. DUFOUR Williams se présentent volontaires en tant que représentant du SIAGA au jury du concours d'architecture,

Considérant qu'aucun autre membre du conseil syndical ne souhaite y participer,

Le Conseil syndical décide de nommer, comme membres du SIAGA au jury au concours d'architecture :

- Jean-Louis REYNAUD,
- Williams DUFOR

Fait et délibéré en séance

Le 27/09/2022

Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 30/09/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 30/09/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

